



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

Arrêté portant classification des avions légers selon leur indice de performance sonore (CALIPSO) et abrogeant l'arrêté du 11 juin 2013 du même nom

Le projet d'arrêté soumis à la consultation du public du 6 au 26 mai 2024 vise trois objectifs :

- créer une cinquième classe dite « A+ » afin de refléter les performances des derniers avions légers utilisés sur les plateformes d'aviation générale,
- préciser les conditions de réalisation des mesures,
- préciser les corrections à apporter aux mesures réalisées en fonction des conditions météorologiques.

A l'issue de la consultation, 22 contributions ont été traitées, toutes reçues sur la plateforme de la consultation du public. Parmi elles, 2 doublons ont été retirés.

Les contributions sont très majoritairement favorables à la création de la classe A+ et suggèrent des compléments ou indiquent des manques au dispositif CALIPSO. Plusieurs contributions demandent que ce dispositif soit rendu obligatoire ou qu'il soit étendu à toutes les catégories d'aéronefs légers.

La DGAC a analysé l'ensemble des contributions recueillies dans le cadre de la consultation du public.

Les observations formulées ne remettent pas en cause l'économie générale du texte. Elles seront portées à la connaissance du comité de suivi CALIPSO afin de débattre de la prise en compte de certaines demandes ou suggestions pour de futures évolutions du dispositif CALIPSO.

Les observations formulées ne justifient pas de modifier le projet d'arrêté portant classification des avions légers selon leur indice de performance sonore (CALIPSO) et abrogeant l'arrêté du 11 juin 2013 du même nom, dans sa version soumise à la consultation du public.
